champ libre

LA LETTRE DE WELFARM | PROTECTION MONDIALE DES ANIMAUX DE FERME

#78 | MARS 2021

À LA UNE

Loi contre la maltraitance animale : des avancées à étendre aux animaux d'élevage

a proposition de loi contre la maltraitance animale a été adoptée en première lecture par les députés le vendredi 29 janvier. Si l'on ne peut nier les avancées considérables relatives à la protection des animaux de compagnie et des espèces sauvages en captivité, WELFARM déplore cependant l'absence de mesures visant à améliorer le bien-être des animaux d'élevage – à l'exception notable

des animaux élevés pour leur fourrure.

L'article 15 de la loi contre la maltraitance animale prévoit d'interdire en France, dans un délai de cinq ans, l'élevage de visons d'Amérique. L'élevage d'autres espèces non domestiques exclusivement exploitées pour leur fourrure deviendra, de plus, strictement illégal dès la promulgation de la loi. À noter toutefois que toute création, agrandissement

ou cession d'élevage de visons seront interdits sans délais. WELFARM ne peut que saluer la fin de ces élevages cruels en France, mais reste néanmoins mobilisée pour améliorer le bien-être des animaux élevés pour

En effet, aucune des mesures présentées le 29 janvier à l'Assemblée nationale ne visait à améliorer le bienêtre de ces animaux. L'accès

leur viande, leur lait ou leurs

œufs.

à l'extérieur ou au plein air ne fait toujours pas l'objet d'une obligation. Et l'élevage en cage demeure encore la norme pour un grand nombre d'espèces. C'est pourquoi WELFARM continue d'exhorter le ministère de l'Agriculture à prendre des mesures significatives pour améliorer les conditions de vie des animaux d'élevage. Et ce, en bannissant notamment les systèmes d'élevage intensif.



édito

par Ghislain Zuccolo,
Directeur Général
de WELFARM



Chers amis des animaux,

Cette année 2021 est symbolique, car nous fêtons les 10 ans de La Hardonnerie, notre ferme refuge et éducative située en Meuse. Depuis 2011, nous avons accueilli plus de 500 animaux d'élevage et aujourd'hui, plus de 200 d'entre eux profitent d'une vie paisible au plein air.

La réussite de ce projet est le fruit de votre soutien fidèle et je vous en remercie vivement. J'en suis d'autant plus fier que ce lieu illustre parfaitement le combat que mène WELFARM depuis plus de 25 ans pour faire prendre conscience au public et aux jeunes générations que le bienêtre des animaux d'élevage doit être au cœur des préoccupations de chacun d'entre nous.

Néanmoins, il reste encore de nombreux combats à mener...

En effet, une proposition de loi contre la maltraitance animale a été adoptée par les députés en janvier dernier. Mais dans cette initiative louable du gouvernement, les animaux d'élevage demeurent les grands oubliés. En attendant, des avancées concrètes ont lieu au niveau européen : volonté de certains pays d'arrêter l'exportation d'animaux vivants destinés à l'engraissement et l'abattage, interdiction de l'élevage des poules pondeuses en cage en République Tchèque dès 2027, volonté d'harmoniser un étiquetage sur le bien-être animal. Espérons que cette dynamique trouvera, en France, un écho auprès du ministère de l'Agriculture lors de l'élaboration du nouveau plan

stratégique qui doit définir la future Politique agricole de notre pays jusqu'en 2027.

Plus que jamais, vous pouvez compter sur l'implication totale des équipes de WELFARM pour faire progresser le bien-être animal sur tous les fronts.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre Champ Libre.

EUROPE

L'élevage intensif... « écologiquement durable » ?

Le règlement européen sur la taxonomie verte pourrait considérer l'élevage intensif comme « écologiquement durable ». WELFARM dénonce une aberration.

e règlement européen sur la taxonomie verte en cours d'élaboration ne suscite qu'un faible intérêt médiatique. Or, ce règlement s'avère préjudiciable au bien-être des animaux d'élevage, puisqu'il n'exclut pas l'élevage intensif des activités économiques classées comme « écologiquement durables ». C'est pourquoi WELFARM a rejoint l'appel de la fédération de protection animale Eurogroup for animals et a demandé à la Commission européenne de modifier immédiatement le projet d'acte.



— La taxonomie verte. au'est-ce aue c'est?

Le règlement sur la taxonomie définit les conditions que toute activité économique doit présenter pour pouvoir être qualifiée d'« écologiquement durable ». L'enjeu de ce texte est d'encourager le développement d'activités écologiquement responsables. Ce projet doit ainsi aider les investisseurs privés à prendre des décisions éclairées sur «les activités économiques durables sur le plan environnemental». Cependant, tel qu'il est présenté actuellement, le projet ne contient aucun libellé suggérant que la production animale intensive n'est pas durable. Or, au-delà des problématiques écologiques qu'il pose, ce système d'élevage soulève des questions éthiques liées au mal-être animal : enfermement, mutilations, densités élevées, sélection génétique préjudiciable aux animaux.... Des questions éthiques que la finance durable se doit de ne pas cautionner.

BIEN-ÊTRE ANIMAL

Un plan de relance ambitieux, mais aux moyens insuffisants

En septembre 2020, le gouvernement présentait un plan d'aides de 100 milliards d'euros destiné à soutenir l'économie française. Le ministre de l'Agriculture, quant à lui, exprimait son souhait de voir le « bien-être animal » figurer dans ce futur Plan de relance.

uelques mois plus tard, les chiffres tombent : 130 millions d'euros sont octroyés à la modernisation des abattoirs et 98 millions au financement d'investissements permettant d'améliorer la biosécurité et le bien-être animal en élevage. Par ailleurs, une enveloppe de 2 millions est consacrée à la formation des professionnels sur ces sujets.

Welfarm, qui avait fait parvenir ses recommandations au ministère de l'Agriculture, a vu un certain nombre de ses propositions retenues: incitation à ouvrir les bâtiments, à faire pâturer les animaux, à enrichir leur milieu de vie en bâtiment ou encore la construction de jardins d'hiver ou vérandas pour les oiseaux. Le ministre a également affiché sa volonté de subventionner tout investissement qui permettrait la fin des élevages en cage pour les poules, les lapins et les truies.

Néanmoins, un point demeure problématique : le faible montant de cette enveloppe globale qui concerne également la biosécurité. En effet, rapporté au nombre d'exploitations, le montant s'élève à un peu plus de 500 euros par élevage. Bien insuffisant pour prétendre entamer une véritable transition du modèle agricole vers plus de respect des animaux.

C'est pourquoi, pour WELFARM, il est essentiel que la prochaine Politique agricole commune de l'Union Européenne accompagne cette transition vers une meilleure prise en compte du bien-être animal.





DÉBAT

Débat ImPACtons : le bienêtre animal apparaît comme un enjeu important pour l'agriculture de demain

Lancé le 23 février 2020, le débat public ImPACtons, devait recueillir les préoccupations des citoyens français quant au modèle agricole et son avenir.

lors que la France entre dans une phase de négociations avec la Commission européenne et le Parlement européen au sujet de la future Politique agricole commune (PAC), les résultats du débat Impactons sur l'orientation que les citoyens souhaiteraient pour la PAC ont été publiés début janvier.

La Commission nationale du débat public (CNDP), chargée d'organiser ce débat, a analysé les 1083 propositions issues des débats publics ou formulées par les participants : il en ressort une demande citoyenne claire : l'agriculture doit évoluer vers une approche plus qualitative, à la fois des produits, mais aussi des pratiques. C'est pourquoi le bien-être animal transparaît au travers de trois enjeux comme l'évolution du métier d'agriculteur, la remise en cause des modèles agricoles et la notion d'agriculture « locale ».

L'ensemble des contributions ne pourra pas être inclus dans le nouveau Plan stratégique agricole national pour la période 2021-2027 et des arbitrages seront certainement prévus par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le processus de cette consultation citoyenne implique que le ministère apporte des réponses claires et argumentées sur les choix qui seront faits, pas seulement d'un point de vue technique, mais également sur son positionnement. Le ministre tiendra-t-il compte de la demande citoyenne sur la prise en compte bienêtre animal ? La réponse publique du ministère est attendue au plus tard le 7 avril 2021.

ABATTAGE

La cour de justice européenne rend son verdict sur l'étourdissement

La Cour de justice européenne (CJUE) confirme que les États membres ont le droit de rendre obligatoire l'étourdissement avant l'abattage.

n 2019, le Gouvernement flamand avait rendu obligatoire l'étourdissement avant abattage, y compris pour les animaux destinés à produire de la viande conforme aux rites religieux. Les associations cultuelles avaient alors porté l'affaire devant la Cour constitutionnelle de Belgique, afin de faire annuler cette décision. La Cour de justice européenne (CJUE) s'était ensuite saisie du dossier. L'avocat général de la CJUE avait affirmé, dans un avis émis le 10 septembre dernier, qu'au nom de la liberté religieuse, les États membres de l'Union européenne ne pouvaient refuser la possibilité de dérogation à l'étourdissement prévue par la réglementation européenne.

Bien heureusement, la Cour n'a pas suivi l'avis de l'avo-

— Le 17 décembre 2020, la CJUE a décidé de ne pas suivre l'avis de l'avocat général et de donner raison au Gouvernement flamand. cat général et a statué que les gouvernements de l'Union Européenne peuvent légitimement rendre obligatoire l'étourdissement réversible dans le but d'améliorer la bientraitance des animaux, lors des opérations de mise à mort menées dans le cadre de rites religieux.



NOTRE FERME REFUGE

La Hardonnerie fête ses 10 ans!



Les premiers animaux rescapés de l'élevage intensif ont rejoint la ferme refuge et éducative de WELFARM en 2011.

e fut un projet de longue haleine. En 2008, grâce à la générosité de ses donateurs solidaires du projet, WELFARM rachète cet ancien corps de ferme situé en plein cœur des prairies du Pays d'Argonne, au Nord de la Meuse (55). L'objectif? Offrir une retraite paisible et méritée à des animaux d'élevage au passé difficile, dans un cadre de vie idéal, étudié pour répondre parfaitement à leurs besoins.

Les travaux de réhabilitation ont duré près de trois ans. Trois ans pour adapter l'ancienne exploitation laitière à l'accueil de différentes espèces. Peu à peu, les enclos, abris, étables et poulailler ont pris forme. Et c'est en 2011 que les boucs

Mike et La Glu, ainsi que les premières poules, ont pu fouler l'herbe verte du paysage meusien. Mike et La Glu y pâturent d'ailleurs encore aujourd'hui et continuent de recevoir, chaque jour, tout l'amour et les soins qu'ils méritent. Et ce, parmi les nombreux autres moutons, chèvres, palmipèdes, poules, lapins, poneys et ânes qui les ont rejoints au fil des

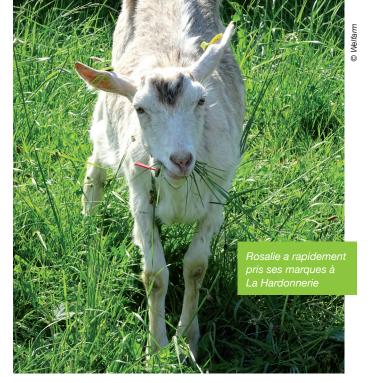
2021 se révèle ainsi être une année spéciale pour WELFARM et pour tous les pensionnaires qu'elle accueille au sein de sa ferme refuge et éducative depuis dix ans. Outre un heureux anniversaire, nous fêtons l'accomplissement d'une mission. Celle de venir en aide à des animaux, dont l'avenir ne se présageait, à l'origine, pas si paisible. Pour célébrer l'événement, des publications spéciales fleuriront tout au long de l'année sur nos réseaux sociaux et sur le site Internet de La Hardonnerie.

Pour ne rien rater, suivez WelfarmFR sur Facebook et Instagram et consultez lahardonnerie.fr

PROLONGEZ DANS LE TEMPS L'AMOUR **QUE VOUS PORTEZ AUX ANIMAUX**

WELFARM est financée uniquement grâce à la générosité publique. Cela garantit notre indépendance et notre liberté d'action. Nous les mutilations, pour diminuer la durée des transports et renforcer la protection des animaux à l'abattoir, mais aussi éduquer le public et testament, ou en tant que bénéficiaire d'une assurance-vie, c'est nous aider à poursuivre notre travail au quotidien pour faire du bien-être animal un véritable enjeu sociétal et faire reconnaitre l'animal d'élevage

100 % de votre générosité servira la cause des animaux d'élevage. Notre Pôle Legs se tient à votre disposition pour répondre en toute



Rosalie, un amour de chèvre à parrainer

Au printemps 2020, trois boucs et une chèvre ont ont été accueillis à La Hardonnerie. La femelle. nommée Rosalie, est une petite chipie au grand cœur.

bandonnée en Mayenne, Rosalie a été recueillie et confiée à nos bons soins par la Fondation 30 millions d'amis. Cette petite femelle a rapidement pris ses marques à La Hardonnerie. Elle reste néanmoins très attachée aux boucs César, Sam et Moufette avec qui elle est arrivée. Elle affiche d'ailleurs une préférence marquée pour César, très beau mâle aux grandes cornes et au pelage noir. S'ils ne sont plus aussi inséparables qu'auparavant, César et Rosalie demeurent très proches

sauf mention contraire

et affectueux l'un envers l'autre.

Probablement née en 2018, Rosalie est la plus jeune chèvre du groupe. C'est aussi l'une des plus vives... Elle ne manque pas une occasion de tester les clôtures pour sortir de son enclos! Très amicale avec les autres chèvres et boucs, elle l'est aussi avec les humains. Curieuse et attachante. elle s'approche volontiers des hommes pour recueillir quelques caresses ou gourmandises.

Pour aider nos soigneuses à prendre soin de Rosalie jusqu'à la fin de ses jours, nous vous proposons de l'accompagner dans sa nouvelle vie à La Hardonnerie. Cette adorable petite chèvre figure parmi les animaux à parrainer de notre ferme. N'hésitez pas à sauter le pas.

Plus d'informations sur lahardonnerie.fr

Champ libre est édité par WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme - Association régie pa les articles 21 à 79.III du Code Civil local - Siège social : 176 avenue André Malraux - BP 80242 - 57006
METZ Cedex 1 - Tél.: 03 87 36 46 05 - Fax: 03 87 36 47 82 - Courriel : courrier@welfarm.fr
- Représentant légal : Charles Notin - Directeur de la publication : Ghislain Zuccolo

- Responsable de la rédaction : Jacqueline Zitter Impression : Baugé imprimeur 2 Avenue Pierre Mendès France, 37160 Descartes Tél. : 02 47 91 81 81 Conception graphique : WELFARM - Dépôt légal : mars 2021 - ISSN : 1562-6202. Ce numéro a été édité à 24 000 exemplaires et imprimé sur du papier PEFC. Champ Libre est édité trimestriellement. - La rédaction n'est pas responsable des manuscrits ou des documents qui lui sont transmis
 Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. Reproduction des textes et des illustration autorisée à condition d'en mentionner la source. Crédits photos et illustrations : WELFARM

